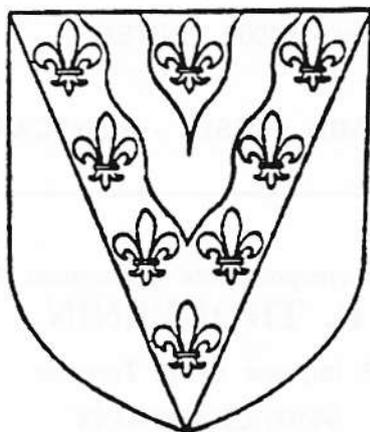


# MNÉMÉ 94

## Revue du Cercle d'Etudes Généalogiques et démographiques du Val de Marne



**MNÉMÉ** fille de Zeus, muse de la mémoire.

Mémoire collective où "derrière le parchemin, le papier, le film, se projette la vie quotidienne, à la fois grave et joyeuse, de toutes celles et de tous ceux qui, venus d'horizons très divers nous ont précédés

**N° 5**

# CERCLE D'ETUDES GENEALOGIQUES ET DEMOGRAPHIQUES DU VAL DE MARNE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant son siège social  
aux Archives Départementales - 8/10 rue des Archives - 94000 CRETEIL

\*\*\*\*\*

Présidente d'Honneur : Madame C. **BERCHE** Directrice des Services d'Archives du Val de Marne

Président : J. **LE TOUZE** - 9 avenue des Rochers - 94170 LE PERREUX

Vice-Président, Responsable de la Publication : R. **THOUVENIN** - 3 impasse de la Terrasse -  
94500 CHAMPIGNY

Vice-Président chargé des relations avec les Fédérations : M. **DELPRAT** - 5 rue du docteur Métivet  
94000 CRETEIL

Secrétaire : M. **AUDOIN** - 84 rue Juliette Savar - 94000 CRETEIL

Trésorier : J. **MASSON** - 8 rue E. Manet - 94000 CRETEIL

Membres du bureau : Mme **RIVET** - Mlle **VOISIN** - Mme **CANTEAU** - Mr **PERNET**

Adresser la correspondance concernant la revue à  
**R. THOUVENIN**

3 impasse de la Terrasse  
94500 CHAMPIGNY

La correspondance concernant le CEG 94  
doit être adressée au  
**C E G 94**

Archives Départementales  
94000 CRETEIL

# SOMMAIRE DU N° 5

## EDITORIAL

### I - ETUDES

#### 1 Les recherches généalogiques dans le Val de Marne

L'aide que l'on peut y trouver pour effectuer des recherches dans ...d'autres  
Départements

#### 2 Familles du Val de Marne

Famille SIZEAU (suite)

"Ancêtres en Val de Marne" (généalogie ascendante)

#### 3 Horsains et aubains

Voies de recherches

Eugène Delacroix (M. SERVERA)

#### 4 Des registres paroissiaux aux Registres d'Etat Civil

La mise en application des Décrets du 20 septembre 1792

#### 5 Documents d'archives - Paléographie (L. RIVET)

- Traduction des documents de Mnémé 3

- Paléographie : Brevet d'apprentissage en 1738

#### 6 Au hasard des Archives

Dossier: l'installation d'un nouveau curé à Chennevières en 1737 (L. RIVET)

Divers actes : de 1789 à l'Empire

### II - DIALOGUES

- La vie du cercle
- Echos et communiqués divers

## EDITORIAL

Après ce bien long silence dont nous vous avons expliqué les raisons bien matérielles, voici **MNEME N°5** puisse-t-il vous intéresser, c'est notre espoir et si nous avons réussi, c'est notre fierté.

Le nombre d'adhérents au Cercle croît régulièrement mais nous avons conscience de certaines insuffisances, en particulier nos réunions mensuelles ne présentent peut-être pas tout l'intérêt que vous en attendez : nous serions plus à même de répondre à votre besoin d'échanges et d'enrichissement si nous pouvions connaître vos souhaits. Nous ferons le point lors de notre réunion de rentrée, elle sera entièrement consacrée à l'établissement d'un programme que nous préparons pour commencer à la rentrée d'octobre une année d'études nouvelles.

Nous apportons en attendant quelques nouveautés dans nos rubriques, en particulier, dans **"Familles du Val de Marne"** et en complément aux tableaux de généalogie "Familiale" nous commençons sous le titre "Ancêtres du Val de Marne" la publication de vos "quartiers", listes de vos ascendants. Toutefois à la lumière de l'expérience d'autres Sociétés de Généalogie plus anciennes et expérimentées nous avons volontairement limité ces énumérations (le titre est à dessein significatif) aux ancêtres originaires de notre Département ou à ceux des départements limitrophes (1), à la rigueur Francilien de la Région Est de la Capitale, la probabilité de retrouver un ancêtre connu décroît en effet très rapidement si l'on s'éloigne de la région d'origine, et en corollaire l'utilité de ces listes. Vous en verrez un essai ci-après... Mais nous savons aussi que beaucoup d'entre nous ont leurs racines en dehors de l'Ile-de-France et nous restons bien entendu à leur disposition pour les aider à orienter au mieux leurs recherches ; notre rubrique **1 - La recherche généalogique dans le val de Marne** traite de ces problèmes tentant de vous faire gagner un temps précieux et des déplacements parfois lointains, quelques fois inutiles à la poursuite de ces ancêtres de Province.

Quant au chapitre **"Horsains et aubains"** il est réduit à quelques échos ; nous préparons en effet un dossier sur ce sujet auquel **MNEME N° 6** sera en grande partie consacré.

Pour terminer nous adressons une nouvelle fois nos remerciements au Conseil Général du Val de Marne qui a bien voulu augmenter la subvention accordée au Cercle et aussi à Madame **BERCHE** qui a particulièrement aidé à cet heureux résultat.

Nous remercions également les membres du Cercle qui participent à la rédaction de **MNEME** tant par leurs articles ou leurs rubriques que par l'aide matérielle sans laquelle nous ne pourrions vous présenter cette revue. Madame **CANTEAU** ne peut continuer à assumer les tâches de frappe et de tirage qu'elle soit remerciée du travail remarquable qu'elle a fourni, et qui a fait de **MNEME** une revue agréable à voir (et nous l'espérons... à lire).

(1) Avant 1790 (voire 1964) la notion de département n'avait pas de signification

# 1 - RECHERCHES GENEALOGIQUES DANS LE VAL DE MARNE

Nous avons précédemment évoqué dans cette même rubrique les sources documentaires propres au Val de Marne, déposées, sous une forme ou sous une autre, aux Archives Départementales de Créteil, et nous y reviendrons prochainement.

Mais nous allons pour cette fois "sortir" de notre Département et traiter des nombreux moyens d'aide que les Archives de Créteil peuvent offrir aux généalogistes ... et aux historiens.

Une séance du cycle "Initiation à la Généalogie" organisé par "l'Université Inter-âges" a en effet été consacrée aux problèmes de la "préparation des recherches", préliminaire aux recherches elles-mêmes, qu'elles soient effectuées sur place ou, et surtout, si elles doivent être effectuées en d'autres dépôts d'archives, ce qui est le cas de nombre de généalogistes dont les ancêtres peuvent être dispersés dans toute la France ... bien loin du Val de Marne.

Les "quartiers" décrits ci-après dans la rubrique "Familles du Val de Marne" en donnent l'exemple puisque nous voyons apparaître la nécessité d'aller en Lorraine, en Bourbonnais et en Normandie poursuivre les investigations.

Le moyen le plus simple est bien sûr d'aller directement chercher dans les fonds d'archives de la commune ou du département considéré ... moyen très agréable ... si vous disposez de tout votre temps, en supposant toutefois que vous vous serez enquis au préalable de l'adresse, jours et heures d'ouverture, périodes de fermeture annuelle (souvent pendant les vacances), de l'existence des documents et des conditions de leur communication ... etc.

Or, à quelques détails près, l'essentiel de ces renseignements peut être obtenu à Créteil, dans la tranquillité de la salle de lecture, en consultant les "Guides des Archives" et d'autres inventaires établis par nombre de services Départementaux d'Archives et mis à la disposition des chercheurs.

Les "guides" vous donnent le "plan de classement des Archives Départementales" (1) et, par série, la description des fonds, leur historique replacé dans l'Histoire des Institutions qui sont à leur origine, et la liste des principaux moyens d'aide mis à la disposition des chercheurs, ainsi la série E, qui intéresse particulièrement les généalogistes comprend en autant de sous-séries, les documents se rapportant aux communautés d'habitants, à l'Etat Civil, aux Familles, aux Notaires, à la Féodalité et aux Corporations de métiers (Cf Guide des Archives des Vosges - Photo).

Pour certaines séries ou sous-séries, vous disposez à Créteil, d'inventaires très détaillés ; leur lecture peut être fastidieuse s'il n'existe pas de table alphabétique, encore que l'étude attentive de l'introduction et l'examen de quelques pages permettent de s'y retrouver aisément après les premiers tâtonnements.

Avouons qu'il existe quand même une difficulté : ... ces inventaires, ne sont pas tenus à jour et les versements effectués postérieurement à la rédaction du guide ne sont

pas toujours pris en compte (2). Ceci peut concerner le dépôt aux Archives de Registres Paroissiaux ou d'Etat Civil et pour cela il est quand même conseillé d'écrire (ou téléphoner) au préalable pour confirmer, compléter ou modifier les informations tant sur la "présence" des documents que sur les possibilités d'en avoir communication.

Cette "préparation" faite dans le milieu familial des A.D. de Créteil, vous permet de gagner beaucoup de temps que vous pourrez consacrer à la recherche dans des fonds dont d'accès vous sera ainsi facilité, à la découverte d'une région qui vous était peut-être inconnue et du village, berceau de votre famille ...vous y ressentirez l'émotion d'un voyage dans le passé, d'un retour aux sources .

## NOTES

- (1) Ci-après en annexe, ce plan de classement est, dans ses grandes subdivisions, valable pour tous les fonds d'Archives Départementaux ... y compris le Val de Marne.
- (2) Quelques compléments existent ... parfois ...

## **CHERCHEURS - GENEALOGISTES**

Outre le "répertoire Numérique des registres Paroissiaux et d'Etat Civil" (en vente aux AD 94) vous pouvez demander le dossier "Bienvenue aux Archives" qui décrit l'essentiel des sources documentaires disponibles aux AD.

## ANNEXE 1

"Cadre de classement des Archives Départementales" (cf Guide du lecteur aux Archives Nationales Paris 1990) - (Il est très utile d'en connaître les grandes lignes).

### # Archives anciennes : antérieures à 1789

- A - Actes du pouvoir souverain et domaine public
- B - Cours et juridictions
- C - Administrations provinciales
- D - Instruction publique, sciences et arts
- E - Féodalité, communes, bourgeoisie, familles, notaires, Etat Civil
- F - Fonds divers se rattachant aux archives civiles
- G - Clergé séculier
- H - Clergé régulier
- I - Fonds divers se rattachant aux archives ecclésiastiques

### # Archives anciennes, modernes et contemporaines

- J - Documents entrés par voies extraordinaires

### # Archives modernes : 1790 - 1940

- K - Lois, ordonnances et arrêtés
- L - Documents spécialement relatifs aux administrations de Département, de districts et de canton (1790-1800)
- M - Administration générale et économie
- N - Administration et comptabilité départementales
- O - Administration et comptabilité communales
- P - Finances, cadastre, postes
- Q - Domaines, enregistrement, hypothèques
- R - Affaires militaires et organismes de temps de guerre
- S - Travaux publics et transports
- T - Enseignement, affaires culturelles, sports
- U - Justice
- V - Cultes
- X - Assistance et prévoyance sociale
- Y - Etablissements pénitentiaires
- Z - Sous-préfectures (autrefois affaires diverses)

### # Archives contemporaines : postérieures à 1940

- W - Série continue selon suite des versements

### # Archives communales et hospitalières

- E - Supplément - Archives communales
- H - Supplément - Archives hospitalières

(à suivre : cadre de classement des Archives Communales)

## ANNEXE 2

Nous commençons la publication d'un répertoire des dépôts d'Archives des Départements et trouverez ci-après des régions d'Ile de France - Bourgogne - Alsace - Lorraine et Champagne

(Documentation aimablement communiquée et tenue à jour par Madame BRESSON, que nous remercions).

### Ile de France

75 Paris - 18 boulevard Serrurier 75019	42-39-55-55
77 Seine et Marne - 248 avenue Charles Prieur - 77190 Dammarie les Lys	60-69-39-77
78 Yvelines - Grandes Ecuries du Roi - Avenue de Paris - 78000 Versailles	39-02-78-78
91 Essonne - 9 rue Lafayette - 91100 Corbeil-Essonnes	64-96-21-15
92 Hauts de Seine - 137 avenue Joliot-Curie - 92000 Nanterre	47-25-95-00
93 Seine St Denis - Cité administrative n°2 - Bâtiment D - Avenue Paul Vaillant Couturier - 93000 Bobigny	48-30-11-93
94 Val de Marne - 8-10 rue des Archives - 94000 Créteil	45-13-80-50
95 Val d'oise - Cité Administrative - Avenue du Général Schmitz 95000 Cergy	30-30-92-00

### Alsace

67 Bas-Rhin - 5 rue Fischart 67000 Strasbourg	88-61-39-00
68 Haut-Rhin - Cité administrative - 68026 Colmar cedex	89-41-36-41

### Lorraine

54 Meurthe et Moselle - 1 rue de la Monnaie - 54000 Nancy	83-23-50-66
55 Meuse - 20 rue Monseigneur Aimond - 55000 Bar le Duc	28-79-01-89
57 Moselle - Préfecture - 57034 Metz Cedex	87-30-81-00
88 Vosges - Allée des Hêtres - La Voivre - 88000 Epinal	29-31-98-00

### Bourgogne

21 Côte d'Or - 8 rue Jeannin - 21000 Dijon	80-67-12-30
58 Nièvre - 1 rue Charles Roy - 58000 Nevers	86-57-80-25
71 Saône et Loire - Place des Carmélites - 71000 Macon	85-38-34-23
89 Yonne - 37 rue Saint Germain - 89000 Auxerre	86-52-27-97

## Champagne - Ardennes

08 Ardennes - 10 rue de la Porte de Bourgogne BP 831 -	
08011 Charleville-Mezières Cedex	24-57-40-06
10 Aube - 21 rue Etienne Pedron 10000 Troyes	25-43-28-05
51 - Marne - 1 rue Just Berland - 51000 Chalons sur Marne	26-68-06-69
52 Haute Marne - rue du Lycée - Choignes - 52000 Chaumont	25-03-33-54

## Franche-Comté

25 Doubs - Préfecture - 25000 Besançon	81-81-80-80
39 Jura - Place des Salines - Montmorot - 39000 Lons le Saulnier	84-24-44-77
70 Haute Saône - 15 rue Miroudot - Saint Ferjeux - 70000 Vesoul	84-75-16-47
90 Territoire de Belfort - 2 rue de l'ancien Théâtre 90000 Belfort	84-28-17-41

( A suivre)

## Guide des archives des Vosges

### SÉRIE E

#### **Féodalité, Communautés d'habitants, Familles, État civil, Notaires, Corporations.**

Métrage linéaire global : 651,50 mètres.

Pour les sous-séries 1 E, 2 E et 3 E, consulter l'inventaire imprimé et annulé de la série E (voir ci-dessus, p. 18, n° 5).

Il s'agit des documents saisis à la Révolution à la suite de la suppression des droits féodaux et de l'émigration de certaines familles, dont les biens et les titres furent confisqués. Quant aux communautés d'habitants, ce sont les groupes paroissiaux qui formaient les unités administratives de base, ancêtres des municipalités et des communes qui ne furent instituées qu'à la Révolution. Ces communautés jouissaient d'une certaine liberté et de certains droits concédés par les seigneurs du lieu qui y avaient nommé des officiers, échevins ou maires, administrant en leur nom les affaires des communautés. Les archives de ces communautés ont donc été regroupées dans la sous-série 3 E.

Voici le cadre de ces sous-séries :

#### **Sous-série 1 E. Féodalité.**

Métrage linéaire : 0,50 mètres.

1 E 1	(E 73) (1)	Bouzellon (seigneurie de), (Cne de Rambervillers), (1447-1783).
1 E 2	(E 72)	Bult et Padoux (seigneurie de), (1594).
1 E 3	(E 79)	Châtillon-sur-Saône (seigneurie de), (1699).
1 E 4	(E 79)	Fontenoy-le-Château (comté de), (1681-1779).
1 E 5	(E 74)	Fraize (seigneurie du ban de), (1515-1701).
1 E 6	(E 75)	Houécourt (seigneurie de), (1435-1741).
1 E 7	(E 79)	Martigny-lès-Gerbonvaux (seigneurie de), (1694).
1 E 8	(E 76)	Offroicourt (baronnie d'), (1751).
1 E 9	(E 77)	Pagny-la-Blanche-Côte (seigneurie de) (Meuse), (1578-1782).
1 E 10	(E 79)	Passavant (seigneurie de) (Hte-Saône), (1752-1757).

(1) Les cotes entre parenthèses sont celles de l'inventaire annulé.



112 Jean X 10/1662 Anne LEFEBVRE  
né ca 1640 née ca 1642  
+21/09/1708 (68 ans) + 03/07/1698 (56 ans)  
Contrat de mariage devant Mesnage Tabellion à St Maur 18/10/1662

en 1668 Maître barbier  
en 1689 maître barbier et chirurgien

ca 1672 Louis + St Maur 19/01/1722 (50 ans)  
ca 1677 Denis + 09/08/84 (7/8 ans)  
03/1685 un fils d° le même jour  
07/01/89 Marie Anne

(A suivre)

\*\*\*\*\*

## 2 - FAMILLES DU VAL DE MARNE - QUARTIERS DE R. THOUVENIN

64 à 95 Lorraine  
96 à 111 Bourbonnais  
112 et 113 Normandie

	Naissance	Décès	Mariage
114 VARLET Philippe	10/1726 TANCROU (77)	+ 06/18 ORMESSON (94)	{ 11/60 St
115 GROSNOT Marie Sébastienne	4/33 MONTRY (77)	+ 5/14 ORMESSON (94)	{ Germain/ Morin { (77)
116 BEMELMANS Gilles	2/40 LIMEIL (94)	ca 1816 ?	{ 11/61
117 GEANT Denise	6/39 BOISSY ST LEGER (94)	9/08 NOISEAU (94)	{ Ormesson (94)
118 CIZEAU Nicolas Guillaume	3/43 ST MAUR (94)	?	
119 HUDIER Marie Charlotte	6/39 CHENNEVIERES (94)	?	
120 et 121 d°	116 et 117		
122 PICHONNIER Louis-François	ca 1751 Normandie	4/16 ORMESSON (94)	{ 5/73
123 PIGET Marie	ca 1748 NOISEAU (94)	?	{ NOISEAU (94)
124 DALBERGUE Germain	6/54 SANTENY (94)	?	{ 2/77
125 CHEVALIER Marie Geneviève	6/50 SANTENY (94)	3/17 SANTENY (94)	{ SANTENY (94)
126 DALBERGUE François	7/57 SANTENY (94)	12/07 SANTENY (94)	{ 1/85
127 PILLIER Marie Charlotte	1/59 SANTENY (94)	3/98 SANTENY	{ SANTENY (94)

### 3- HORSAINS ET AUBAINS

Nombre de mentions d'actes concernant des étrangers à la localité relevés dans les registres paroissiaux présentent un grand intérêt pour le généalogiste, déterminant souvent l'époque d'apparition d'un nouveau patronyme dans la communauté, soit en tant que témoin ou de parrain soit par mariage avec une de ses filles.(1)

Le relevé et les échanges des informations recueillies entre sociétés de généalogie sont très fructueux car ils permettent de compléter des relevés familiaux et d'aiguiller les recherches vers d'autres lieux.

Mais hormis les registres paroissiaux ou d'Etat Civil, bien d'autres sources existent dans les fonds d'archives, en voici deux d'origine et d'époques différentes, sources inhabituelles certes mais qu'il ne faut pas pour autant négliger car à défaut d'autres elles permettent des orientations de recherches...

#### NOTE

(1) La coutume veut en général que les mariages soient célébrés dans la paroisse de la fiancée.

**1 - Etat nominatif des prisonniers français qui ont décédé à bord du vaisseau "Le Terrible" en rade de Cadix pendant les mois de juillet à octobre 1810 (Archives Nationales - FF2 Marine 8 - Dossier S)**

...

BREOTE Jean Fils de Martin né à Villeneuve St Georges (Seine et Oise)  
entré le 18 juillet décédé le 1er septembre (2)

...

CHAMBELLAN Jean Baptiste fils de Jean né à Doue (Seine et Marne) entré le 22 août  
décédé le 18 septembre

LEGUAU Joseph fils de Louis né à Meigneux (Seine et Marne) entré le 18 juillet décédé le  
25 septembre

etc...

Nous n'avons relevé que les noms des prisonniers originaires de la région ; nombre d'autres listes semblables figurent dans ces fonds encore bien négligés des généalogistes.

#### NOTE

(2) Une rapide vérification dans les registres paroissiaux de Villeneuve St Georges n'a pas permis de retrouver ce patronyme.

2 - Passe-ports délivrés depuis le 21 juin 1821 (Cf annexe 1 ci-après)  
(AD 94 - Registre 1D4 : Délibérations du Conseil Municipal de Choisy le Roi)

A défaut de concerner directement l'Etat Civil, ces tableaux donnent de précieuses indications pour une période déterminée (en ce cas 6 à 12/1821) sur les déplacements des citoyens et de leurs familles habitant Choisy le Roi ou y séjournant. Mention y est portée de l'âge, du lieu de naissance, de la destination et du motif de la demande, l'on peut également constater que neuf demandes concernent des individus ayant un métier de l'industrie du verre et de la cristallerie déjà importante à Choisy vers cette époque.

\*\*\*\*\*

Nous avons ajouté à cette rubrique une étude de M. SERVERA sur les origines d'Eugène DELACROIX.

Il est bien sur tentant de "s'approprier" tel personnage célèbre au prétexte d'une naissance ou d'un événement familial survenu dans le département, mais est-ce logique ou opportun ? Nous penchons avec l'auteur vers une réponse négative ... on peut toutefois évoquer ces "horsains d'un jour" ... ce que M. SERVERA fait avec brio.

Le cas inverse peut aussi se présenter, juste compensation ! Les hasards de déplacements ont fait naître "ailleurs" des descendants de véritables lignées issues du Val de Marne, ... Nous y reviendrons bientôt.

## Eugène DELACROIX

Nul besoin de présenter Eugène DELACROIX. Ses œuvres ont illustré nos livres de classe et l'une des plus célèbres figure, avec l'autoportrait de son auteur, sur nos billets de cent francs.

Né à Saint-Maurice, il était tentant de vouloir étudier la généalogie val-de-marnaise de ce brillant citoyen. Hélas, trois fois hélas, s'il est bien né sur les rives de la Marne ce ne fut que l'effet du hasard et non l'aboutissement d'une longue lignée locale.

L'abondante littérature parue sur le peintre, et son journal lui-même, donnent les premières réponses :

- Son père Charles DELACROIX , est né à Givry en Argonne (Marne), petit clin d'œil quand même à la rivière ;
- Sa mère Victoire OEBEN, est issue d'une famille d'ébénistes allemands, alliés par l'amitié et le mariage aux RIESENER, ébénistes fameux de Louis XV et de Louis XVI.

Soyons positifs et essayons, sinon de dresser un arbre, au moins de scruter cet acte à la lumière de l'histoire.

L'acte de naissance dit : "...Victoire OEBEN, épouse de légitime mariage du citoyen Charles DELACROIX ... est accouchée ... d'un enfant mâle ...", à moins que des rumeurs ne viennent jeter le trouble. Mais que disaient donc ces rumeurs des salons parisiens ?

D'abord, les journaux du 12 avril 1798, soit quinze jours avant l'heureux événement, relatent les circonstances héroïques d'une première chirurgicale effectuée sur la personne de Charles DELACROIX, en état de veille. On lui a en effet enlevé, à vif, une tumeur à l'aine et le journal conclut que la virilité du sujet n'est plus menacée. L'aurait-elle donc été ?

Ce qui nous conduit à la seconde rumeur : le vrai père ne serait autre que Charles-Maurice de TALLEYRAND-PERIGORD, c'est à dire le patron de Charles DELACROIX. Le diable boîteux était un homme très sensible, surtout à la beauté des épouses esseulées de ses ambassadeurs.

Alors me direz-vous, qui était le père d'Eugène DELACROIX ? Seule sa mère l'a su. Le doute a toujours été entretenu mais le principal intéressé n'a, semble-t-il, jamais douté de sa réelle filiation avec celui qui lui a donné son nom.

Voilà, je voulais faire un arbre et j'ai reçu une leçon d'histoire de France par la grâce d'un acte d'état civil (presque) comme les autres.

Vous remarquerez, à la fin de l'acte, en post-scriptum, que ce document a subi lui aussi les avanies de l'histoire puisqu'il fut victime d'un autre événement de l'histoire de France.

M. SERVERA

\*\*\*\*\*

*Registre d'Etat Civil de Charenton Saint Maurice AD 94*

Aujourd'hui huit floral an six de la République Française par devant moi Louis Buzan, agent municipal de la commune de Charenton-Saint-Maurice et en cette qualité chargé de recevoir les actes de naissance, mariage et décès des citoyens en la salle de la maison commue est comparu le citoyen Jean Henri RIESENER, beau-père de la citoyenne OEBEN, le citoyen Ferdinand Pierre Marie Doroté GUILLEMARDET législateur âgé de trente-trois ans et la citoyenne Adélaïde OEBEN âgée de trente ans, domiciliés à Paris, témoins, lesquels ont déclaré que Victoire OEBEN, épouse de légitime mariage du citoyen Charles DELACROIX, ministre de la République Française près celle batave, est accouchée hier dans son appartement en cette commune d'un enfant mâle auquel ils ont donné les prénoms de Ferdinand Victor Eugène.

D'après ces déclarations que le citoyen GUILLEMARDET et la citoyenne OEBEN ont certifié conformes à la vérité.

Copie conforme en remplacement de la minute détruite pendant l'insurrection de 1871. Le Maire.

## ANNEXE 1

Passe-port(s) délivrés sous Mr PAILLART Maire depuis le 21-06-1821

LE	A	PROFESSION	NATIF DE	AGE	SE RENDANT A
21-6-1821	Antoine REBOUL	Forain	Borderas (Gers ?)	64 a	
27-6	Jean Louis ARNOUX	Journalier	Marseille		Se rendant à Marseille
27-6	Eugène Pierre LAURENT		Villiers le Bel (S et Oise)	21 a	à Reims commis aux écritures - manufacture de coton
5-7	Dominique BOURNIQUE	Souffleur de verre	St Anne (Meurthe)	44 a	Abbeville (verrerie)
9-7	Nicolas BRUN		St Jean d'Arredièrre (Rhône)	35 a	Belleville (Rhône)
14-7	Jean Lambert LOCHMAN et son fils Jacques Antoine		Liège (Hollande) (sic)	52 a 17 a	Négoce Orléans et revenir à Choisy (rue de Vitry)
16-7	André RUIVET	Menuisier	Villefranche (Rhône)	18 a	Tour (Indre et Loir)
16-7	François Etienne TOUSSON	Maréchal	Nemours (S et M)	25 a	=> Lyon
16-7	Jean Claude DESLANDES	Menuisier	Choisy le roi	18 1/2	=> Lyon
17-7	Antoine Joseph THOMAS	Cordonnier	Chantilly (Oise)	25 a	=> Arras (Pas de Calais pour affaires de famille)
23-7	Jean ROUBERT	Terrassier Md de vin	Espinasse (Hte Loire)	33 a	=> Le Puy (Hte Loire) pour affaires de famille
25-7	Antoine GROSET	Scieur de long	St Jean en Vals Puy de Dôme	26 a	=> son pays pour affaire de famille
8-8	Charles PARIZOT		Paris		Etrepilly S et M et revenir à Choisy
14-8	Philibert Felix PORCHER	Verrier Gd Garçon	Meudon (S et G)	20 a	=> Valenciennes (Nord) avec certificat de Mrs Berthelemy et Felix
14-8	Paul PORCHER et Anne CARTERON Marguerite et Marie PORCHER ses sœurs	Gamain en bouteilles	Meudon	17 a	=> verreries Valenciennes et environ - Attestation Berthelemy et Felix
14-8	Gaspard SALMON		Ivry	22 a	Verrerie GRIMBELOT (Valenciennes)
21-9	Charles Eugène CASTILLE	Officier pensionné demt à Choisy	Lille (Nord)	66 a	=> Besançon (Doubs) pour affaire de famille
22-9	Pierre Marin YVER	Fabricant toile cirée rue du Pont (Choisy)	Ecouché (Argentan) Orne	37 a	
24-9	Antoine HARPIN	Terrassier désire circuler départements Seine, S et O, S et M attestation à Claude Berthelemy	Montalesan (Mont Blanc)	51 a	Le Havre pour affaires et embarquement s'il y a lieu et revenir à Choisy
	Jacques François MARLEE	Maçon-fourrier attestation Cl Berthelemy 31 ans et Jean Coupet 25 ans menuisier Choisy	Chantilly	23 a	Auxerre (Yonne pour affaires et revenir)

Passe-port(s) délivrés sous Mr PAILLART Maire depuis le 21-06-1821

LE	A	PROFESSION	NATIF DE	AGE	SE RENDANT A
27-9	Michel GABERT	Marchand de vin (attestation)	Condrieu (Rhône)	38 ans	=> Montpellier Herault pour son commerce
2-10	Jean François LEMAIRE Marie Anne HERARD	tisserand mariés le 18-8-1821	Vauchelles les Authies (Somme)	24 a	=> Doullens (Somme) pour affaires de famille et revenir
	Jean BONIQUET	Menuisier	Longwy (Moselle)	23 a	=> Longwy pour affaires de famille
8-10	Claude Jean GENTIL	Négociant attestation J.B. Nanteau et Claude Seigneuray	Choisy le roy	61 a	=> Tours (Indre et Loir)
15-10	Joseph Paul LEPAGE	Propriétaire rue St Louis n° 4		69 a	=> Chateau Thierry (Aisne) Affaires de famille et retour
3-11	François BOOT	Peintre en faïence	Travaillant à Choisy depuis un mois	60 a	=> Forges les Eaux (Seine Inf.)
	François KOOPP	Souffleur en verrerie attestations	Travaillant choisy depuis 15 mois	29 a	Ivoi le Pré (Cher) Affaires de famille et retour
20-11	Noël GAY Antoinette Louise Adelaïde BLANC	Tisseur à la verrerie (3 ans) Mariés	(Var) Pourrières	57 a 40 a	=> rive de Gier (Loire) comme verrier
23-11	Joseph MONGIN son épouse - sa mère et ses enfants (14 ans) et son neveu	Journalier Choisy	Fignevelle (Vosges)	42 a	=> Bourbonne les bains (Vosges) retour au pays natal
4-12	Charles PETIT Jeanne DECISSAT	Verrier souffleur sur son ancien passeport du 19-8- 1820 Vesoul)	Maizière Haute Saone	32 a	Rive de Gier (Rhône) et Rouen (Seine Inf.)
31-12	Louis MEUNIER	Verrier (passeport au 15-2-20	Fontenelle (Aisne) Fontenelle-Vervins n° 675	21 a	Vervins pour affaires de famille
31-12	Gaspart PERROD	Journalier Passeport 12-10-1820 Belley (Ain) N° 362	St Bon (Savoie)	39 a	Paris et autres lieux
4-1- 1822	Jean-Baptiste PELLETIER	Verrier en cristal (Choisy depuis 6 mois)	St Louis (Moselle)	39 a	Crentzwald (Moselle) pour affaires de famille

## 4- DES REGISTRES PAROISSIAUX AUX REGISTRES D'ETAT CIVIL (3ème article)

La mise en application du Décret voté le 20 septembre 1792  
"qui détermine le mode de constater l'Etat Civil des Citoyens"

Objets de longues discussions préalables, les décrets portant légalisation du divorce et transfert aux autorités civiles de la charge de recevoir déclaration des naissances, mariages et décès des citoyens étaient votés le 20 septembre 1792, dernier jour de la royauté (1) et de l'Assemblée Législative, jour de la Victoire de Valmy. Une page de l'histoire du pays était ainsi tournée, bouleversant également celle de ses communautés d'habitants en rompant les derniers liens qui les avaient unis à l'Eglise pendant tant de siècles. A la notion de baptême se substitue celle de naissance, à celle d'inhumation celle de décès, seul le mariage reste identique dans ses principes, requérant le consentement mutuel et volontaire des époux ; le titre IV du décret venant toutefois modifier l'âge de la majorité ramenée de 25 à 21 ans.

Nous reviendrons sur les difficultés nées de l'application de certains articles de ces décrets, restons pour le moment sur les modalités définies par le titre VI du décret :

"Dispositions Générales", pour le transfert de l'une à l'autre juridiction, de la Paroisse à la Commune ... en voici les quatre points essentiels :

- 1° *"Dans la huitaine à compter de la publication du présent décret il devait être procédé à un inventaire de tous les registres existants entre les mains des Curés et autres dépositaires ; les registres courants clos et arrêtés par le Maire ou Officier Municipal et l'ensemble porté et déposé dans la maison commune.*
- 2° Les registres courants devaient recevoir jusqu'au 1/1/1793 les actes de naissances, mariages et décès.
- 3° Il était de même procédé à l'inventaire de tous les registres existant dans les Greffes des Tribunaux, également transportés et déposés aux archives des Départements.
- 4° *Dès que le versement aura été fait à la maison Commune les municipalités seules recevront les actes de naissances, mariages et décès et conserveront les registres.*

La chronologie des opérations ainsi décrites était, en théorie, parfaite ; restait donc à désigner parmi les membres du Conseil Général de la Commune (2) ceux qui seraient chargés de constater les naissances, mariages et décès (3), désignation devant être faites par la voie du scrutin et à la pluralité absolue des suffrages, le Maire ou un Officier Municipal ne pouvant intervenir qu'en cas d'absence ou empêchement de cet Officier Public.

(1) Suspendue depuis le 10 août

(2) le "Conseil Général de la Commune" comprend le corps municipal et les principaux notables.

(3) Titre III article 6 en cas de naissance l'enfant porté à la maison commune (sauf danger immédiat) - titre V article 2, en cas de décès l'Officier Public se transporte au domicile du défunt (ou de la défunte)

Les directives et explications données étaient, paraissaient simples, mais nous avons vérifié dans quelques registres, des anciens départements de la Seine et de la Seine et Oise mais aujourd'hui du Val de Marne, comment, point par point, ces mesures avaient été appliquées.

- Point 1 :

Inventaire des registres existants, clôture et arrêté des Registres en cours (devait être effectué dans la huitaine de la publication du décret du 20 septembre).

- Communes de Seine et Oise (district de Corbeil)

Mandres arrêté le 3 novembre 1792 par la municipalité

Santeny arrêté le 4 novembre par le Curé

Noiseau arrêté fin décembre par le Curé

- Commune de la Seine (district de Bourg Egalité) (4)

Choisy le Roi arrêté le 7 janvier 1793

Fontenay sous Bois arrêté le 8 janvier 1793

Vitry sur Seine et Champigny le 14 janvier

Créteil mention est faite de l'arrêté du registre mais sans date ni signature.

Aucune mention d'inventaire sauf à Santeny. (photo).

On peut s'interroger sur les motifs de ce retard et proposer un commentaire en attendant une étude plus approfondie portant en particulier sur les relations "hiérarchiques" existantes entre les districts et les communes.

Le procès verbal des délibérations du Conseil Municipal de Choisy en date du 28 décembre 1792 (5) donne peut être un éclaircissement "... il a été dit par le citoyen maire qu'il lui a été envoyé par le Directoire du District du Bourg de l'Egalité (4) une loi du 20 décembre (sic) dernier qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens..."

Passons sur l'erreur (?) de datation, du Maire ou du Secrétaire portant décembre au lieu de septembre mais cette loi arrive pour application deux mois après le vote par l'Assemblée Législative ... dans sa dernière séance, et le même retard est constaté dans les autres communes de la Seine.

Le district de Corbeil (Seine et Oise) semble avoir réagi plus rapidement .

- Point 2 et 4 :

Les actes sont inscrits par les curés dans les formes traditionnelles jusqu'en fin 1792 voire début 1793, sauf à Santeny (photo) où le Maire enregistre une déclaration de naissance le 23 novembre et un mariage le 3 décembre. Nous reviendrons ci-après sur le vocabulaire de ces premiers "Actes d'Etat Civil".

- Point 3 :

Ne concerne que les Greffes des Tribunaux, une étude n'en serait pas moins nécessaire sur les modalités de ces versements.

(4) Bourg la Reine

(5) AD 94 - 1D1

## Election des Officiers publics

Registres des délibérations du Conseil Municipal de Choisy (5). Nous en avons ci-dessous donné le début, soulignant le long délai écoulé entre la promulgation du décret et son application.

Dans cette séance su 28 décembre 1792 il est ensuite procédé à l'élection de l'Officier Public.

... Chacun des citoyens cy-devant nommés ont fait leur scrutin qu'ils ont mis dans un vase à ce destiné et se sont trouvés nombre égal aux citoyens présents. Dépouillement fait d'iceux il est résulté que la pluralité absolue des suffrages se sont réunis en faveur du citoyen Louis François membre de ladite municipalité demeurant en ce bourg.

Lequel citoyen François a été proclamé Officier Public et a accepté la ditte charge et a promis exécuter la ditte loi dans tous son contenu et a signé avec nous Maire, membres et notables et notre secrétaire.

- Dimanche 30 décembre 1792

La loi énoncée et la délibération cy-dessus ainsi que l'arrêté ont été lus, publiés à l'issue de la grand Messe paroissiale à haute et intelligible voix par le citoyen Rousseau Officier Municipal à ce que les citoyens et habitants n'en ignorent à l'effet de faire connaître que le citoyen Louis François est nommé officier public pour tenir les registres de naissances, mariages et décès lesquels lois et arrêtés ont été affichés en lieux et endroits nécessaires et accoutumés ...

A défaut d'autres Procès Verbaux, nous retrouvons toutefois mention dans les registres d'Etat Civil de la nomination de ces "officiers publics"

- Antoine Bureau élu à Vitry sur Seine le 1/1/1793
- Jacques Ouvrard à Villejuif le 31/12/1792
- à Santeny, Pierre Lespagnol se qualifie en décembre 1792 Maire et Officier Public, Martin Pillier Officier Municipal reçoit le 26/01/1793 déclaration d'une naissance "pour l'absence de l'Officier Public membre du Conseil Général de la Commune de Santeny élu le 11 décembre dernier pour recevoir les actes ..."

Le dit Officier Public, élu le 11 décembre n'intervient pour la première fois que le 31 mars 1793, plus de trois mois après son élection !

Enfin à Créteil, Pierre Louis Chalouvrier "Maire de la Paroisse (sic) au lieu et place de l'Officier Public à élire" recoit les déclarations jusqu'à la désignation le 1/4/1793 de Jean Baptiste GERDRET ... par ailleurs curé de la paroisse. (6)

(6) M. Jurgens "en feuilletant les Registres d'Etat Civil d'il y a 200 ans"  
Le Petit Massueux (Les Amis de Créteil) nos 23/24 - 1988

## - Evolution du vocabulaire et des habitudes

Le nouveau vocabulaire laïc a beaucoup de peine à effacer les termes si habituels : Paroisse, parrains et marraines, baptême même qui ne disparaîtront que progressivement bien que l'on constate un réel effort pour marquer la différence, ainsi à Noiseau le double enregistrement de la naissance de Marie Louise Nervy après l'arrêté de fin de l'année par le curé:

*Ici finissent les actes de baptêmes, mariages et enterrements de l'an 1792*

Suit :

*21 février 1793 Baptême de Marie Louise NERVY fille de Estienne François et Marie Thérèse LEBLANC (Dernier acte signé du curé)*

Sur un autre registre

*20 février 1793 naissance de Marie Louise NERVY...*

Plus fâcheuses seront les difficultés dues au manque d'expérience des nouveaux responsables et surtout au manque d'instruction de certains Officiers Publics voire de certains Maires en l'absence du Curé ou du Vicaire écarté et même interdit de ces fonctions.

Sur le plan religieux par ailleurs une partie du clergé tentait de discréditer les "actes d'Etat-Civil" enregistrés par les municipalités allant même jusqu'à refuser, plus ou moins ouvertement, la bénédiction religieuse à ceux de leurs paroissiens qui avaient respectés la loi et fait les déclarations (auxquelles ils étaient astreints sous peine de sanctions pénales).

La lutte se poursuivra entre "Curés-jureurs" et "insermentés" mais sur le plan de l'Etat Civil tout rentrera bientôt dans l'ordre encore que de nombreuses mises au point des législateurs seront encore nécessaires pour parvenir à la tenue satisfaisante des registres ... Il est vrai que nombre de registres "paroissiaux" n'avaient rien à leur envier sur le plan de la tenue et les mêmes reproches auraient pu être faits à nombre de curés.

## - Le vocabulaire (suite)

Reste les mentions des dates portées sur les registres en début de l'année 1793.

Dans les premiers jours la mention est "An premier de la République Française" et elle reste employée jusqu'aux environs du 10. Ensuite cette mention devient "An second de la République Française" et la première forme An 1er est souvent raturée pour faire place à la seconde.

Nous avons déjà traité du problème de la datation des années 1793 et 1794, il est peut-être utile d'y revenir brièvement.

La République avait été proclamée le 21 septembre 1792 et Billaud-Varenne avait fait voter le lendemain que les décrets seraient datés de l'an Ier de ladite République. Mesure appliquée scrupuleusement par les municipalités jusqu'au vote d'un décret pris le 2 janvier 1793 qui disposait que "la seconde année de la République datera du 1er janvier 1793" décret qui amènera les dites municipalités à rectifier les actes portant l'ancienne datation.

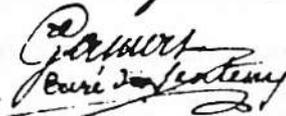
Le décret du 2 janvier sera abrogé par une loi du 5 octobre 1793 qui reprenant l'idée de Billaud-Varenne faisait se terminer l'an I le 21 septembre et commencer l'an II le lendemain.

Nous avons donc deux notions différentes de l'an II, pour les distinguer et éviter des erreurs il existe une méthode très simple.

- Si la date porte un mois "grégorien" suivi de la mention an II, il s'agit de 1793 (20 avril an II = 20 avril 1793)
- Si la date porte un mois "révolutionnaire" suivi de la mention an II, il s'agit de 1794 (1er floral an II = 20 avril 1794).

+

Je soussigné Curé de Senteny Certifie que  
 Les actes contenus au présent registre sont les seuls  
 et véritables par moi faits en foi de quoi j'ai  
 arrêté le présent registre, l'ayant revus à la  
 municipalité de Senteny ainsi que les autres  
 registres que je possédais en la maison Curiale,  
 tant naissances, mariages et sépultures le quatre  
 novembre mil sept cent quatre vingt deux.

  
 Curé de Senteny

le 4<sup>me</sup> Mil Sept cent quatre vingt deux le vingt troisième  
 jour du mois de novembre l'an premier de la République  
 a été inscrite par devant nous à Spagnol officier public  
 Alexandre Marie Garçon de ce jour l'heure à  
 dix Minutes au hameau du Beau, de cette commune, en la  
 demeure de Louis Thérèse Vigneron pour deolasant et de  
 Anne Marguerite Chaudre. La messe Hatiff et résident  
 audit hameau du Beau, Les quels ont été assistés de  
 Jean Alexandre Jacquesmin, le Marie Anne Minet, parain  
 le Marie et de Louis Thérèse Vigneron et grand père  
 audit Alexandre Marie de cette commune, de Louis Casan  
 du Bucy Conducteur principal des ponts et chaussées  
 le Citoyen de Corbeil et de Jean Baptiste Thomas Desbuis

## 5- DOCUMENTS D'ARCHIVES DU VAL DE MARNE

### PALEOGRAPHIE

Nous vous donnons ci-après la traduction du superbe testament fait en 1556 par Geneviève CHAPONNET et inscrit dans les registres paroissiaux de Champigny sur Marne (déposés aux AD 94), texte qui vous avait été présenté dans Mnémé n° 3.(1)

Vous proposant ensuite de déchiffrer un contrat d'apprentissage conclu en 1738 entre Léonard GENEST maître d'Ecole à Sucy et Louis BIGOT maître cordonnier à Noiseau. Pour vous familiariser avec l'écriture, il est vrai assez difficile, d'un notaire du 18ème siècle, nous vous donnons traduction d'une première partie de ce texte.

Si vous êtes en peine par cette lecture, venez nous voir à une prochaine réunion du Cercle, nous finirons ensemble cette traduction (1). Et si par ailleurs vous "peinez" sur la lecture d'un acte de famille ou d'un grimoire, faites en photocopie que vous serez aimable de nous faire parvenir quelques jours avant une réunion, nous pourrons le proposer comme exercice à nos amis généalogistes présents.

NOTE 1 Nous vous donnerons dans notre prochain Mnémé la fin du texte concernant le bail du Four banal de Nogent sur Marne.

\*\*\*\*\*

#### 5-1 Testament de Geneviève CHAPONNET

##### *Testament de Janeviesme CHAPPONNET*

1 *L'an mil cinq cens cinquante six le premier jour de may*  
2 *en la présence de moy Mr Pierre vincet prêtre*  
3 *et chappellain du frère Symon perrin curé de*  
4 *leglise de monseigneur Saint Saturnin de Champigny*  
5 *sur marne Janeviesme Chapponnet femme de Jehan*  
6 *Jolis saine et de ses mambres malade a faict son*  
7 *testament en la manière. Primo elle recommande*  
8 *son âme à Dieu le créateur à la glorieuse*  
9 *vierge Marie a toute la cour cellestrelle de paradis*  
10 *Item elle veust que toutes ses dectes soys acquictes*  
1 *cy aucunes y en y a. Item elle donne 6 sols parisis pour*  
2 *estres distribuez en la manière acoustumée. Item*  
3 *elle elist sa sepulture au cimyterre dudit lieu*  
4 *près ses amys trespases. Item donne aux quatres*  
5 *questes de lad. eglise a chacune 12 deniers. Item*  
6 *de ses services elle les lesses a la volompte*  
7 *de son mary et den faire a son voulloir*

8 Item elle delesse a leglise de Champigny  
 9 six soulz parisis de rente a prendre et avoir  
 20 par chacun an sur quatorze perches de vigne  
 1 assis au grant godez tenant dune part a parette \*  
 2 chapponnet et dautre ou hoys de parette chapponnet  
 3 aboutissent par le hault a guillaume xxx par  
 4 le bas a estienne jolis la charge que les marguilliers  
 5 seront tenus faire dire une messe pour elle et  
 6 ses amys trespases Item elle delesse pour  
 7 ses exécuteurs Jehan Jolis son mary et estienne  
 8 chapponnet son frère ausquelz donne puissance  
 9 et xxx dicelluy augmenter et non diminuer  
 30 faict es presence de Jehanne Guymard  
 1 deffunct Jehan Roussin guillemette  
 2 le Roux et francoysse grongnet demeurant  
 3 a Champigny tesmoins

*Registre paroissial de Champigny*

Traduit par L. RIVET

\* Le lieu dit les Grands Godets existe encore à Champigny.

**5-2 Brevet d'apprentissage du 13 juillet 1738**

La traduction s'arrête en ligne 13. (L'orthographe a été respectée)

*Brevet d'aprentisage (sic)*

1 Fut présent Léonard GENEST Maître d'Ecolles  
 2 de Sucy y demeurant stipulant pour Léonard GENEST  
 3 son fils d'une part et Louis BIGOT, maître cordonnier  
 4 demeurant à Noiseau étant de présent en la maison  
 5 dd. GENEST père d'autre part lesquels ont fait ld  
 6 traités et conventions qui ensuivent sest a savoir que led  
 7 GENEST père a obligé led. GENESTE son fils en qualité  
 8 de garçon cordonnier pendant deux années consécutive qui a  
 9 commancé au premier juillet présent mois moyennant la somme  
 10 de soixante livres de laquelle led Sr GENEST père ne  
 11 donne présentement à la veüe du Tabellion et témoins cy  
 12 après nommés celle de trente livres dont quittance  
 13 en espèces sonnantes ayant cours dans le royaume ... *(fin de la traduction)*

N°5

11



## 6- AU HASARD DES ARCHIVES ... ET DES BIBLIOTHEQUES

### DEUX PARTIES DANS CETTE RUBRIQUE

- 1 Un ensemble d'actes présents par madame RIVET concernant la prise de possession du Prieuré-Cure de Chennevières sur Marne par Pierre François Meritte chanoine régulier de l'ordre des Prémontrés en juillet 1737, suite à la révocation du "frère" Noël Paul Eveillard de la Forest (1)
- 2 Diverses délibérations de Conseils Municipaux du Val de Marne pendant la Révolution et l'Empire, reflets des préoccupations des édiles et des habitants ou des dirigeants du pays.

### 1 PRIEURE CURE DE CHENNEVIERES

Trois actes passés devant notaires en 1737

- a- L'abbé d'Yvernaux (2) nomme le nouveau desservant en en informe l'archevêque de Paris - Acte passé devant Maître Michelin Notaire à Paris le 10 juillet.(3)
- b- Autre acte du 14 juillet, devant le même notaire, pour prise de possession de ladite cure. (3)
- c- Acte passé le 22 juillet devant Charles HUDIER "Greffier-Tabellion" de Chennevières, entre le nouveau curé et les habitants de ladite paroisse. (4)

Les négociations entre Pierre François MERITTE et les habitants de Chennevières semblent avoir été laborieuses, des derniers, craignant sans doute que, malgré la "règle de résidence" imposée aux prêtres chargés d'une paroisse, les absences du curé les privent trop souvent des offices et des sacrements, refusant de signer la "prise de possession" avant que leur nouveau curé ne se soit engagé à désigner un vicaire. (5)

### NOTE GENERALE

Nous avons tenté de respecter l'orthographe de l'époque ... que le lecteur nous pardonne toutefois certaines "interprétations"

### NOTES

- 1 Nous ignorons encore les motifs de cette révocation
- 2 Abbaye d'Yvernaux, fondée au XIIème siècle, alors que le terrain de Lésigny ( ou d'Ozoir) - (Dictionnaire topographique de Seine et Marne)
- 3 Archives Nationales - Minutier central des Notaires Etude XVII /705
- 4 Archives du Val de Marne 3 E1/8 - Boissy St Léger
- 5 Pour le XVIIème siècle voir l'ouvrage de Jeanne FERTE "La vie religieuse dans les campagnes parisiennes" en particulier le chapitre II).

## 1 CURE DE CHENNEVIERES

a - 10 juillet 1737 - Désignation

A Monsieur l'archidiacre de Brye dans l'église de Paris.

Le prieuré curé de Chenevière dans le Diocèse de Paris estant présentement vacant par la révocation faite de la personne de frère Noël Paul Eveillard de la Forest en date du 5 présent mois de luy signifié le 8 du présent mois par Aubin huissier au Grand Conseil.

La nomination et présentation nous en appartient à cause de notre abbaye commendataire de Notre Dame d'Yvernaux diocèse de Paris.

Et à nous la représentation à Monseigneur l'Archevêque de Paris pour la provision d'institution et toutes autres disposition à cause de sa dignité archiépiscopale.

Nous soussigné Augustin d'Antragues abbé de l'Abbaye royale et commendataire de Notre Dame d'Yvernaux diocèse de Paris, licencié en Sorbonne, demeurant à Paris rue de Richelieu.

Avons nommé frère Pierre François MERITTE prestre chanoine régulier de l'ordre des Prémontrés, de bonnes vies et mœurs capable de bien et deüement desservir ledit prieuré cure pour estre pourveu d'iceluy, nous requérant de le représenter à Mondit Seigneur archevesque à l'effet de luy en accorder toutes les provisions requises et nécessaires afin qu'il en puisse prendre possession en gardant les formalités ordinaires sans préjudice de notre droit et celuy d'autrui.

Fait et passe à Paris en présence du Notaire soussigné en la demeure désignée dudit Sieur Abbé d'Antragues l'an 1737 le dixième jour de juillet avant midy et a ledit abbé d'Antragues signé avec le notaire soussigné ces présentes en une expédition d'icelle, laquelle expédition ledit Seigneur Abbé d'Antragues a apposé le sceau de ses armes...

### NOTES

- le 12 juillet lettres de provision accordées par l'archevêque de Paris et le 13 mandement d'intronisation de l'archidiacre de Brye

b - 14 juillet 1737 - Prise de possession

L'an dix sept cent trente sept , le quatorze juillet, sur les dix heures et demy du matin, en présence de nous conseiller du roi notaire au châtelet de Paris et des témoins ci-après nommés étant maintenant en ce lieu de Chennevières frère Pierre François MERITTE prêtre chanoine régulier de l'ordre des Prémontrés, pourvu du Prieuré Cure de St Pierre de Chennevières en lieu et place de Monsieur Noël Paul EVEILLARD de la FOREST dernier possesseur d'iceluy, en vertu des lettres de provisions accordées audit sieur MERITTE par Monseigneur l'archevêque de Paris le douze du présent mois coutumier au mandement d'intronisation de Monsieur l'archidiacre de Brye du jour d'hier, le tout deüement signé et scellé.

a été par nous notaire à Paris soussigné en présence des témoins pour ce présent étant maintenant en ce lieu mis en possession corporelle, réelle et actuelle du Prieuré Cure de Saint Pierre de Chennevières et de ses droits appartenances et dépendances par la libre entrée de Ld. église, prise d'eau bénite, Prière à Dieu faite à genoux devant le maître autel, baise des autels, touche du pupitre, des fonts baptismaux et de la chaire, son des cloches, séance en la place affectée au curé, exhibition et lecture des provisions et intronisation rendues à l'instant au Sr MERITTE et par les autres cérémonies et formalités en pareil cas requises et accoutumées.

à laquelle prise de possession lue et publiée à haute et intelligible voix par nous notaire en présence des témoins François CONVERSET marguillier en charge de Ld. église, Vincent BORDIER ancien MARGUILLIER Jean CONTANT, Charles HUGUET habitants du lieu, lesquels ont dit qu'ils approuvent la prise de possession présentement faite sous condition qu'il y aura dans la paroisse un vicaire pour ayder à desservir led prieuré curé conformément aux anciennes fondations et ordonnances de Monsieur Le grand Vicaire du diocèse et encore étaient présents plusieurs autres habitants du lieu assemblés pour la messe paroissiale, fait et passé en Ld église en présence de haut et puissant seigneur Monsieur Jean Baptiste marquis de FRESNOY demeurant à Paris rue de Gaillon paroisse St Roch à Messire Jean Guillaume de MASEN comte d'Arquian chevalier de l'ordre de St Lazare demeurant à Paris étant tous deux en ce lieu de Chennevières ... et par le sieur MERITTE a été dit qu'il ne peut approuver la condition imposée par les habitants en lieu ...

*MARITTE signe avec le notaire et les deux nobles présents ..."les habitants ont refusé de signer, de ce faire interpellé suivant l'ordonnance ..."*  
*Texte complémentaire in fine*

"Et à l'issue de la grand messe, en conséquence du réquisitoire des habitants et pour faire cesser le motif de leur opposition led Sr MERITTE s'est soumis envers eux de commettre et nommer un vicaire pour ayder le Sr MERITTE à desservir Ld cure suivant et en conformité des anciennes fondations et ordonnances de Monsieur le Grand Vicaire du diocèse dont il a requis acte fait et passé à Chennevières en la maison du Sr CHIQUET avocat au Parlement ...

c - 22 juillet 1737 - Accord avec les habitants

*Lan Mil Sept cent trente sept le vingtième jour de Juillet pour de dhimanche les habitants estant assemblé au bureau de leglise paroissiale de St Pierre de Chenevière sur marne alisseüe des vespres chantée En ladicte Eglise au sujet de la priser de possession de M Pierre françois MERITTE chanoine régulier de lordre de prémontré du prieuré et curé de ladicte Eglise et paroisse dudit chenevière, lequel sit sieur MERITTE a dit audits habitans ses paroissiens quen attendant qu(ils) puissent exécuter la promesse quil leurs a fait par acte du quatorze du présent moins receu par MICHELIN notaire au chatelet de parcs Estant ensuite de lacte sa prise de possession dudit prieuré cure dudit chenevière de prendre avec luy un vicaire ou chapelin pour ayder a deservire la dicte cure, ledit sieur MERITTE soblige par le présent acte dassemblée de faire selebrer en la dicte eglise paroissial dudit chenevière une première messe basse chaque dhimanche Et chacunes feste pandant le cour de chacunes année, Et ce par tel prestre quil luy plaira choisir Et de rapporter dans un mois le traité quil fera avec le préposé a lacquet de la dicte Messe basse, au moyen de quoy Et attendre que lesieur de la forest cydevant pretre curé dudit chenevière sest absenté volontairement et abandonné la dicte paroisse et cure dycelle*

lesdits habitans ont par le present acte reconnu ledit sieur MERITTE pour leur prieur curé et pasteur légitime auquel ils promettent respect et obéissance comme il doivent en la dicte qualité en fois de quoy ledit sieur MERITTE et lesdits habitans ont signé le présent acte dassemblé fait et aresté audit bureau de la dicte eglise dudit Chenevière le présent acte les jours mois et an que dessus en présence de Monsieur le président Déricard seigneur dudit chenevière lequel a aussi signé le présent acte.

Fortier  
 Simon  
 Vincent Bordier  
  
 Estienne Hudier  
 Alexis Marquet  
  
 Louis Laveron  
 François conserver

fr Meritte  
 Jean Coutant  
 Antoine Le Roy  
 Louis Hudier  
 Eustache Le Roy  
 Eustache Le Roy  
 Jean Louis Lequesne

Jobert la Motte

Gossec

Jeanne Mege  
 Antoine Radot  
 Pierre Aubel

Johan Gaudinet  
 Jacque Chenard  
 C. Hudier

*lesdits habitans ont par le present acte reconnu ledit sieur MERITTE pour leur prieur curé et pasteur légitime auquel ils promettent respect et obéissance comme il doivent en la dicte qualité en fois de quoy ledit sieur MERITTE et lesdits habitans ont signé le présent acte dassemblé fait et aresté audit bureau de la dicte eglise dudit Chenevière le présent acte les jours mois et an que dessus en présence de Monsieur le président Déricard seigneur dudit chenevière lequel a aussi signé le présent acte.*

*fr Meritte*  
*Jean Coutant*  
*Antoine Le Roy*  
*Louis Hudier*  
*Eustache Le Roy*  
*Eustache Le Roy*  
*Jean Louis Lequesne*

*Jobert la Motte*  
*Gossec*

*Jeanne Mege*  
*Antoine Radot*  
*Pierre Aubel*

*Johan Gaudinet*  
*Jacque Chenard*  
*C. Hudier*

## 2 DELIBERATION DE CONSEILS MUNICIPAUX

a - 19 juillet 1789. Adresse de la "Municipalité de la paroisse de Santeny en Brie" à l'assemblée nationale.

\* derrière le formalisme des protestations de reconnaissance, l'on devine les habitants inquiets après les événements parisiens et les bruits de la "grande peur"

Référence ANles - AD XVI 72 - Volume 3

Nota : dans le même fonds autres adresses de nombreuses municipalités

*Nous soussigné, députés de la municipalité de la Paroisse de Santeny en Brie, certifions que nous les habitants, en bons citoyens, se sont empressés tous d'une voie unanime, et ponctués de reconnaissances envers nos responsables et braves citoyens de notre honorable ville et mère de Paris, ont l'honneur d'offrir leur zèle, forces et pouvoirs sous leurs ordres et commandement.*

*Nous supplions MM les Présidents de l'assemblée et comité de vote Hôtel de ville de Paris, de nous autoriser de veiller se garder notre paroisse jour et nuit contre les incursions des brigands qui se sont répandus dans des endroits et qui attachent impunément les passants de tout état et sexe.*

*C'est à cet égard pour qu'il vous plaise de nous accorder la permission de faire cette garde avec tel arme qu'il nous plaira d'ordonner.*

b - 29 avril 1789. Choisy le Roi, la municipalité établit les règles de préséance et d'égalité qui doivent s'imposer à l'église

Référence AD 94 - 1D1

*Nous, faisant droit sur la réquisition du procureur de la commune, le conseil Général a arrêté à l'unanimité que l'Encens serait porté à la divinité seuls et au célébrant fait défenses d'encenser les chantres, les côtés du cœur et le Diacre à l'évangile.*

*... que le pain béni sera distribué par petits morceaux égaux sans aucune distinction pour qui que ce soit*

*... et sera le dit arrêté notifié aux sieurs curé et marquiliers de cette paroisse pourront être exécuté suivant sa forme et sa teneur.*

c - 4 prairial XII (24 mai 1804) autre délibération du Conseil Municipal de Choisy pour l'acceptation du Senatus-Consulte sur l'hérédité de la dignité impériale

Référence AD 94 - 1D3

Début de l'Empire, Napoléon n'a pas d'enfant ...

NOTA : L'écriture en est facile et nous préférons le fac similé de l'acte en cause avec ses signatures plutôt qu'une traduction.

Le jour de la République le Quatre Prairial  
Six heures de relevé, le premier du régime de  
Napoleon. Nous maire & adjoint de la Commune  
Chirzy, Souffryns, assistés de Messieurs Leverdier &  
Duchef de la Villy, Dupuis, Votier Genty fils & en  
notre Secrétaire, après les avoir convoqués subitement  
le Conseil municipal susdésigné, en conformité de la  
lettre du sous-préfet du deux prairial au deux,  
de celle du préfet de la même du deux prairial  
même année, avons proclamé en leur présence, en  
vertu du Décret Impérial du 1<sup>er</sup> de ce mois, -  
signé Fochot, le dit Décret à nous transmis avec  
avis d'ouverture des registres pour l'acceptation du  
Vote pour l'hérédité de la Dignité impériale dans  
la Descendance directe, naturelle, légitime & adoptive  
de Napoleon Bonaparte & dans la Descendance  
directe de Joseph Bonaparte & de Louis Bonaparte,  
ainsi qu'il est réglé par le Sénatus-consulte organique  
du 28 Floreal au deux, lequel s'en fait solennellement  
& sur l'heure, assisté d'un détachement de la garde  
nationale, commandé par Monsieur Trouy, capitaine,  
dans toutes les places & Carrefours de cette Commune,  
lesquels ont tous signés avec nous.

Renardville Votier = Dupuis  
~~Leverdier~~ Duchef de la Villy  
Renardville = Joseph Ant. Genty

## II - DIALOGUES

REUNION DE BUREAU DU 21 MARS 1992

Présents : Mmes Masson, Rivet, Voisin,  
Mrs Audoin, Delprat, Le Touzé, Pernet, Thouvenin.  
Excusée : Mme Canteau.

- Mr Thouvenin fait part du décès de Mme Garnier, il a pu assister à la cérémonie en l'église de Vincennes. Le Bureau assure Mr Garnier de toutes ses condoléances et de sa sympathie.
- Mr Delprat rend compte de l'assemblée générale de Clio, la journée d'études du 17 octobre prochain sera consacrée aux migrations dans le Val de Marne.
- Il est rappelé au sujet de Clio que le Bureau avait demandé à Mr Le Touzé s'il avait connaissance des statuts de cette association, sur sa réponse négative il est demandé au secrétaire de faire le nécessaire pour obtenir ce document.
- Le Bureau rappelle à Mr Le Touzé d'avoir à effectuer le versement des fonds disponibles au C.C.P. au compte nouvellement ouvert au Crédit Mutuel laissant toutefois à ce C.C.P. un reliquat de 100 à 200 frs.
- Mnémé : Pour participer aux travaux des sociétés adhérentes à Clio, un numéro " spécial " de Mnémé ou tout au moins une rubrique du numéro d'automne 92 sera consacré à ce problème à partir des relevés effectués sur les registres paroissiaux. Il s'agit toutefois d'un travail important et un effort informatique serait indispensable pour le continuer.
- Un numéro de Mnémé paraîtra vers le mois de mai.
- Le Cercle participera aux journées informatiques organisées à Etampes les : 09 et 10 mai prochain. La réunion de Bureau du 11 avril sera consacrée à la préparation de ces journées.

REUNION DE BUREAU DU 11 AVRIL 1992

Présents : Mmes Masson, Rivet, Voisin, Mrs Audoin, Delprat, Thouvenin.  
Excusés : Mme Canteau, Mr Le Touzé.

- Mme Canteau a quelques ennuis de santé, nous lui souhaitons un prompt rétablissement et lui renouvelons nos compliments et nos remerciements pour tout le travail fait afin d'assurer la parution de Mnémé. Prise par d'autres occupations elle ne pourra plus assurer la mise en page et la frappe de notre revue, il faudra envisager le recours à une aide extérieure du Cercle.
  - Plusieurs Cercles voisins nous ont demandé un échange de bulletins, le Bureau donne son accord.
  - Le Bureau constate que le versement du montant de l'avoir du Cercle déposé au C.C.P. n'a pas encore été effectué, l'absence du Président reporte cette opération au mois de mai.
  - Pour les journées franciliennes, Mr Thouvenin fournira deux "généalogies", Melle Voisin, une, nous présenterons également Mnémé. Il serait urgent de savoir où sont entreposés documents et panneaux ayant déjà été présentés à : Taverny l'année passée.
- =====

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU 13 JUIN 1992

Présents : Mmes Masson, Rivet, Voisin, Mrs Audoin, Thouvenin

Excusés : Mme Canteau, Mrs Delprat, Le Touzé.

- 1) Le bureau prend acte de la demande de plusieurs sociétés généalogiques de procéder à des échanges de bulletins, Mr Thouvenin souligne toutefois que si les rubriques de Mnémé présentent un intérêt certain pour les chercheurs, la présentation reste à la mesure de nos moyens.
  - 2) Pointage fait par Mme Masson, trésorière, et Mr Audoin, secrétaire, des membres à jour de leur cotisation 1992, il est jugé nécessaire de faire une relance lors de l'envoi de Mnémé.
  - 3) Mr Le Touzé nous ayant informé de son absence depuis la pentecôte jusqu'à la rentrée d'octobre, le bureau constate avec regret qu'avant son départ il n'ait pas effectué la régularisation, maintes fois demandée, entre le compte chèque postal et le compte courant ouvert au Crédit Mutuel, ce qui met le Cercle en difficulté pour le paiement des dépenses courantes par l'édition et la diffusion de Mnémé va imposer, sauf à déplacer les fonds déposés sur le compte livret.  
Le bureau donne autorisation à Mme Masson de procéder, en tant que de besoin, aux opérations comptables nécessaires.
- 

### REUNION DE RENTREE

Les dates de permanences du samedi aux Archives Départementales ne sont pas encore connues. Les membres du Cercle sont néanmoins informés que la réunion de rentrée sera consacrée à la définition d'un programme d'action pour l'exercice 1992/93 répondant, autant que faire se peut, aux problèmes "généalogico-historiques" que vous pouvez rencontrer dans vos recherches.

## 1 - LA VIE DU CERCLE

+++++

### 11 - Deuil

Notre ami Michel Garnier nous a fait part du décès de son épouse le 21 février, nous lui renouvelons nos condoléances et l'assurance, en ces tristes circonstances, de toute notre sympathie.

### 12 - Nous avons reçu

a) à la suite des journées d'Etampes, le bulletin de liaison (n° 11 - avril 92) édité par la section généalogie de l'Etablissement Technique Central de l'Armement à Arcueil, 67 pages d'études, enquêtes et autres articles intéressants. Nous allons leur faire envoi de Mnémé 5.

b) Généalogie Franc Comtoise (n° 49 - 1° trimestre 92) bulletin du Cercle d'entraide Généalogique de Franche Comté, quel modèle pour une revue généalogique. Le Président nous propose l'échange de nos revues, nous ne pouvons qu'acquiescer, précisant toutefois que si Mnémé présente un intérêt certain par ses rubriques, sa présentation ne saurait encore être comparée à la revue Franc Comtoise.

c) Généalogie Valdoisienne et le Francilien du Levant.

### 13 - Relations avec les autres cercles

#### a) Le Cercle Généalogique de l'Education Nationale.

C'est avec beaucoup de tristesse et de nostalgie que nous avons appris la fin du Cercle Généalogique de l'Education Nationale animé par le Professeur Jacques Dupaquier. Ainsi se terminent des années d'efforts et de travail pour promouvoir la généalogie et la démographie historique dans un milieu que l'on pouvait espérer ouvert à ces disciplines.

Nous savons (par expérience) le temps qu'il faut passer (sacrifier ?) pour animer (est ce bien le mot juste ?) une telle organisation bénévole et concevons l'amertume que peut apporter une telle décision. Mais que faire pour lutter contre : Jeux Olympiques, Roland Garros, la Coupe d'Europe ou le Tour de France ? Ce ne sont pas des YAKA qui donneront les moyens de répondre... Il y a plus de fonctionnaires à l'Education Nationale que d'habitants dans le Val de Marne ! Ce n'est pas un motif suffisant pour abandonner notre Cercle, mais la lassitude est parfois bien grande pour ceux qui s'y impliquent !

#### b) Les journées généalogiques d'Etampes les 09 et 10 mai 1992.

Le "Stand" du Cercle a été tenu le samedi 09 mai par Mrs Le Touzé et Thouvenin, et le dimanche 10 mai par Mrs Audoin et Delprat.

Beaucoup de visiteurs et curieux de généalogie.....locaux (le Val de Marne est quand même bien loin.....) accueil fort sympathique des organisateurs et quelques promesses d'échanges de bulletins (voir ci-dessus).